

N° 15
20 AVRIL
2000

Page 773
à 808

*L*B.O.

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉS D'ÉTÉ
2000

SOMMAIRE

Universités d'été 2000 (pages I à XVI)

■ *Programme des universités d'été 2000.*
C. n° 2000-051 du 13-4-2000 (NOR : MENE0000871C)

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 777 Administration centrale du MEN (RLR : 120-1)
Attributions de fonctions.
A. du 14-4-2000 (NOR : MEND0000873A)

RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

- 783 Taxe d'apprentissage (RLR : 364-2)
Campagne de collecte 2000.
Rectificatif du 12-4-2000 (NOR : MENE9902734Z)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

- 785 École normale supérieure (RLR : 441-0b)
Concours d'entrée à l'École normale supérieure - session 2000.
Avis du 31-3-2000. JO du 31-3-2000 (NOR : MENS0000688V)
- 785 Classes préparatoires aux grandes écoles (RLR : 470-1)
CPGE dans les lycées relevant du MENou dans les établissements privés.
A. du 16-3-2000. JO du 25-3-2000 (NOR : MENS0000689A)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 787 Activités éducatives (RLR : 554-9)
Journée nationale du souvenir de la Déportation et
du 55ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945.
Note du 10-4-2000 (NOR : MENB0000848X)

PERSONNELS

- 788 Mouvement (RLR : 631-1)
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux -
année 2000-2001.
N.S. n° 2000-050 du 12-4-2000 (NOR : MENA0000847N)

- 791 Concours (RLR : 822-3)
 Sections et modalités d'organisation du CAPES.
 A. du 2-3-2000. JO du 25-3-2000 (NOR : MENP9902756A)
- 796 Concours (RLR : 624-4)
 Répartition des postes aux concours de maîtres ouvriers
 des établissements d'enseignement du MEN - année 2000.
 A. du 12-4-2000 (NOR : MENA0000872A)
- 797 Comité central d'hygiène et de sécurité (RLR : 610-8)
 CCHS du ministère chargé de l'éducation nationale.
 Réunion du 21-1-2000 (NOR : MENA0000846X)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 799 Nomination
 Doyen du groupe établissements et vie scolaire.
 A. du 12-4-2000 (NOR : MENI0000845A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 801 Vacance de poste
 Directeur du CROUS d'Aix-Marseille.
 Avis du 30-3-2000. JO du 30-3-2000 (NOR : MENA0000735V)
- 801 Vacance de poste
 Directeur du CLOUS de Brest.
 Avis du 30-3-2000. JO du 30-3-2000 (NOR : MENA0000734V)

Le B.O. sur Internet

Le Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche, est en ligne sur le site Internet (<http://www.education.gouv.fr/bo>) depuis le 11 juin 1998.

On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.

Ce service offre trois possibilités :

- la consultation en ligne,
- le téléchargement,
- l'abonnement thématique.

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel de l'éducation nationale pour un an au prix de 485 F (73,94 €)
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		485 F	799 F	664 F	
			73,94 €	121,81 €	101,23 €	

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Etablissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



Directeur de la publication : Alain Thyreau - Directrice de la rédaction : Colette Pâris - Rédactrice en chef : Jacqueline Pelletier - Rédacteur en chef adjoint : Jacques Araniás - Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Martine Marquet - Préparation technique : Monique Hubert - Maquettistes : Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuk, Béatrice Heuline, Bruno Lefebvre, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **REDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication**, Bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS : CNDP Abonnement**, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

ORGANISATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION
CENTRALE DU MENNOR : MEND0000873A
RLR : 120-1

ARRÊTÉ DU 14-4-2000

MEN
DA B1

Atributions de fonctions

Vu D. n° 87-389 du 15-6-1987; D. n° 2000-298 du 6-4-2000; A. du 7-1-1998 mod.

Article 1 - L'arrêté du 7 janvier 1998 modifié portant attributions de fonctions à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est modifié ainsi qu'il suit :

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR (DES)

Ajouter :

Mission aux relations internationales
M. Guyot Michel, professeur agrégé

A - Service des contrats et des formations

Supprimer

Bureau des relations internationales

Chef du bureau

Mme Lamoure Jeanne, ingénieur de recherche

Sous-direction de la vie étudiante et des formations post-baccalauréat

Au lieu de : M. Lévy Patrick, administrateur civil

Lire : M. Lévy Patrick, sous-directeur

B - Service de l'organisation et des moyens

Bureau des systèmes d'information et de l'analyse des coûts

Chef du bureau

Au lieu de : M. Touin Jean-Yves, attaché principal d'administration centrale

Lire : M. Prévost Jean-Louis, ingénieur de recherche

Sous-direction de l'organisation et des moyens de l'enseignement supérieur

DES B 5 - Bureau de la coordination de l'enseignement supérieur

Au lieu de :

Chef du bureau

Mme Cornet Hedwige, ingénieur de recherche

Lire :

Chef du bureau (par intérim)

M. Touin Jean-Yves, attaché principal d'administration centrale

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE (DESCO)

A - Service des formations

Sous-direction des formations professionnelles

Au lieu de : M. Duc Christian, administrateur civil

Lire : M. Duc Christian, sous-directeur

B - Service des établissements

Supprimer :

Mission conseil en équipement et sécurité

Mme Dessagnes Annick, ingénieur de recherche

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (DPE)

Supprimer :

Mission à la déconcentration

N....

Supprimer :

Mission des relations sociales

Mme Doucet Élisabeth, inspectrice de l'éducation nationale

A - Sous-direction des statuts et de la réglementation

DPE A 2 - Bureau des statuts des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche
Chef du bureau

Au lieu de: M. Soyez Jean-Éric, administrateur civil

Lire: M. Martinez Richard, administrateur civil

B - Sous-direction des études et de la gestion prévisionnelle

Au lieu de: Mme Frusta-Gissler Dominique, sous-directrice

Lire: N...

C - Sous-direction des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation, et des personnels non affectés en académie

M. Hennetin Jacques, chef de service

DPE C 1 - Bureau d'analyse et de contrôle de gestion

Chef du bureau

Mlle Gerbal Frédérique, attachée principale d'administration centrale

DPE C 2 - Bureau des professeurs des disciplines littéraires et des sciences humaines, des professeurs d'éducation physique et sportive et des personnels d'éducation, de documentation et d'orientation

Chef du bureau

Mme Cosson-Ladet Brigitte, attachée principale d'administration centrale

DPE C 3 - Bureau des professeurs des disciplines scientifiques et technologiques et des professeurs de lycée professionnel

Chef du bureau

M. Goulier Marcel, attaché principal d'administration centrale

DPE C 4 - Bureau des enseignants du premier degré détachés et de l'affectation des personnels dans les territoires d'outre-mer

Chef du bureau

M. Coti René, attaché principal d'administration centrale

DPE C 5 - Bureau des personnels des lycées et collèges détachés et du recrutement des

personnels pour l'enseignement à l'étranger
Chef du bureau

N...

Cellule des affaires contentieuses et disciplinaires
Mme Damiot Colette, attachée d'administration centrale

Mission des relations sociales

Mme Doucet Élisabeth, inspectrice de l'éducation nationale

D - Sous-direction des personnels enseignants du supérieur

Au lieu de: M. De Monts De Savasse Hervé, administrateur civil

Lire: M. De Monts De Savasse Hervé, sous-directeur

E - Sous-direction du recrutement

M. Deloche Jean-Pierre, sous-directeur

DPE E 1 - Bureau d'organisation des concours de recrutement des professeurs agrégés et certifiés et des personnels d'éducation et d'orientation

Chef du bureau

Mme Pourchasse Marie-Thérèse, attachée principale d'administration centrale

DPE E 2 - Bureau d'organisation des concours de recrutement des professeurs de lycées professionnels et des professeurs certifiés des disciplines technologiques

Chef du bureau

M. Grévoz Jean, attaché principal d'administration centrale

DPE E 3 - Bureau de l'organisation du recrutement des personnels de l'enseignement supérieur

Chef du bureau

M. Maurage Michel, conseiller d'administration scolaire et universitaire

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT (DPATE)

Supprimer :

Chargé de mission

M. Edelbloute Claude, sous-directeur

A - Sous-direction des études, de la réglementation et de l'action sanitaire et sociale

DPATE A 1 - Bureau des études statutaires et de la réglementation

Chef du bureau

Au lieu de: M. Lafay Philippe, attaché principal d'administration centrale

Lire : Mme Thibau Lévêque Fabienne, administratrice civile

C - Sous-direction des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé

DPATE C1 - Bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé

Chef du bureau

Au lieu de: M. Grenouilleau Vincent, attaché principal d'administration centrale

Lire : Mme Pépin Monique, attachée principale d'administration centrale

DPATE C4 - Bureau des concours

Chef du bureau

Au lieu de: Mme Pépin Monique, attachée principale d'administration centrale

Lire : N...

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES (DAF)

Adjoint au directeur

Au lieu de: M. Vimont Daniel, chef de service

Lire : N...

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION (DA)

Adjoints au directeur

M. Fournier Gilles, chef de service

M. Rafenomanjato Jean, chef de service

Chargé de mission

M. Dontenwille François, sous-directeur

Cellule de pilotage des systèmes d'information
N...

A - Service du pilotage des services académiques et de la modernisation

M. Fournier Gilles, chef de service

Sous-direction du pilotage de l'informatique

M. Rolland Marc, sous-directeur

Adjoint au sous-directeur

M. Blanché Michel, ingénieur de recherche

DA A 1 - Bureau des projets et des produits nationaux

Chef du bureau

Mme Marechalle Ghislaine, ingénieur de

recherche

DA A 2 - Bureau des marchés et du budget informatiques

Chef du bureau

N...

DA A 3 - Bureau des études techniques et des plans d'informatisation

Chef du bureau

M. Affre Michel, agent contractuel

DA A 4 - Bureau des développements des applications nationales

Chef du bureau

M. Ropiot Philippe, agent contractuel

Sous-direction des moyens des services et du patrimoine

Mme Faget Nicole, sous-directrice

DA A 5 - Bureau des missions et des déplacements

Chef du bureau

Mme Belascain Dominique, attachée principale d'administration centrale

DA A 6 - Bureau du budget et des emplois

Chef du bureau

Mme Baéza Mathilde, attachée principale d'administration scolaire et universitaire

DA A 7 - Bureau de l'équipement et du fonctionnement des services académiques

Chef du bureau

Mme Bréard Annie, attachée principale d'administration scolaire et universitaire

DA A 8 - Bureau de la gestion du patrimoine

Chef du bureau

Mme Davids Marcelle, attachée principale d'administration scolaire et universitaire

Mission de la modernisation

M. Sénéze Frédéric, ingénieur de recherche

B - Sous-direction des relations et des ressources humaines pour l'administration centrale

M. Garnier Philippe, administrateur civil

DA B 1 - Bureau des affaires générales et des emplois

Chef du bureau

Mme Ortusi Laura, administratrice civile

DA B 2 - Bureau de gestion des personnels

Chef du bureau

M. Ponsart-Ponsart Pascal, administrateur civil
Adjoint au chef de bureau

Mme Bosle France, attachée principale d'administration centrale

DA B 3 - Bureau des affaires sanitaires et sociales pour l'administration centrale
Chef du bureau

M. Antoine Jacques, attaché principal d'administration centrale

DA B 4 - Bureau de la formation des personnels de l'administration centrale

Chef du bureau

M. Champaux Alain, professeur agrégé

C - Sous-direction de la logistique de l'administration centrale

M. Hubert Jean-Marie, sous-directeur

DA C 1 - Bureau des études et de la gestion administrative et financière

Chef du bureau

Mme Ducrocq Dominique, attachée principale d'administration centrale

DA C 2 - Bureau de l'ingénierie, de la maintenance et de la sécurité

Chef du bureau

N...

DA C 3 - Bureau des prestations de services

Chef du bureau

M. Mézouar Noureddine, attaché d'administration centrale

DA C 4 - Bureau de la logistique du site Descartes

Chef du bureau

M. Demassiet Bernard, ingénieur de recherche

D - Sous-direction de l'informatique de l'administration centrale

N...

Chargé de mission

M. Cervoni Jean, agent contractuel

DA D 1 - Bureau de l'architecture et des infrastructures techniques

Chef du bureau

M. Christmann Philippe, attaché principal d'administration centrale

DA D 2 - Bureau des matériels et logiciels et de l'assistance

Chef du bureau

M. Tricoche Gilles, attaché principal d'administration centrale

DA D 3 - Bureau de l'ingénierie, des systèmes d'information et de communication

Chef du bureau

M. Berrezaie Bruno, ingénieur de recherche

E - Mission de la communication

M. Thyreau Alain, agent contractuel

Adjoint au chef de la mission

Mme Pâris Colette, agent contractuel

DA E 1 - Bureau des réseaux documentaires et de l'information

Chef du bureau

Mme Sabadie Odile, attachée principale d'administration scolaire et universitaire

DA E 2 - Bureau de la presse

Chef du bureau

Mme Desnoues Chantal, attachée principale d'administration centrale

DA E 3 - Bureau des publications écrites et télématiques et de la communication interne

Chef du bureau

Mme Pelletier Jacqueline, attachée principale d'administration centrale

DA E 4 - Bureau de la communication externe

Chef du bureau

Mme Muller Christine, professeur agrégée

Département des archives Éducation

Chef du département

Mme Franque Élise, conservatrice du patrimoine

Département des archives Recherche

Chef du département

Mme Bidault Ghislaine, documentaliste

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ)

A - Sous-direction des affaires juridiques de l'enseignement scolaire

Au lieu de:

DAJ A 3 - Bureau des affaires générales - Secrétariat du CSE

Lire :

DAJ A 3 - Bureau des affaires générales et des associations

C - Mission de prévention et de lutte contre les violences

Cellule de prévention des violences sexuelles en milieu scolaire

Au lieu de : Mme Champrenault Catherine, magistrate

Lire : N...

DÉLÉGATION AUX RELATIONS INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION (DRIC)

Au lieu de:

Mission de suivi et de réinsertion des personnels

en poste à l'étranger

Lire :

Mission des personnels du réseau culturel et de coopération à l'étranger

Ajouter :

Mission pour l'exportation des formations technologiques

M. Dalmau Yves, administrateur civil

Au lieu de:

Bureau des affaires générales et budgétaires

Lire :

Bureau des affaires générales, budgétaires et de l'accueil des personnalités étrangères

B - Sous-direction des relations multilatérales

DRIC B 2 - Bureau des institutions multilatérales et de la francophonie

Chef du bureau

Au lieu de : Mme De Bauw Anne-Marie, attachée principale d'administration centrale

Lire : N...

Article 2 - La directrice de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Fait à Paris, le 14 avril 2000

Le ministre de l'éducation nationale
Jack LANG

RÈGLEMENTATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

TAXE
D' APPRENTISSAGE

NOR : MENE9902734Z
RLR : 364-2

RECTIFICATIF DU 12-4-2000

MEN
DESCO A7

Campagne de collecte 2000

Rectificatif à la circulaire n° 2000-004 du 6 janvier 2000 (B.O.n° 2 du 13-1-2000) relative à la campagne de collecte 2000 de la taxe d'apprentissage
Texte adressé aux préfètes et préfets de région ; aux préfètes et préfets de département ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale en mission dans les départements

■ La présente note a pour objet de rectifier les montants donnés en euros dans la circulaire citée en référence.

1 - Actualisation des forfaits des stages en milieu professionnel

**Au lieu de 17 euros, lire 16,62 euros ;
au lieu de 27 euros, lire 27,14 euros ;
au lieu de 36 euros, lire 36,28 euros.**

2 - Masse salariale donnant lieu à exonération de la taxe d'apprentissage

**Au lieu de 75 536 euros, lire 75 535,59 euros ;
au lieu de 378 euros, lire 377,62 euros.**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

ÉCOLE NORMALE
SUPÉRIEURE

NOR : MENS000688V
RLR : 441-0b

AVIS DU 31-3-2000
JO DU 31-3-2000

MEN
DES A13

C **oncours d'entrée à l'École normale supérieure - session 2000**

■ Un troisième concours d'admission en première année à l'École normale supérieure est ouvert à la session 2000 dans les disciplines scientifiques (sous-groupe 2).

La date de clôture des inscriptions est fixée au **2 mai 2000** (le cachet de la poste faisant foi).

Les candidats pourront obtenir un dossier d'inscription et des informations détaillées sur le serveur Internet de l'École normale supérieure : <http://www.ens.fr/concours/ENS-Europe>, ou solliciter un dossier par courrier postal à l'adresse suivante : École normale supérieure, concours "ENS-Europe", 45, rue d'Ulm, 75230 Paris cedex 05.

CLASSES PRÉPARATOIRES
AUX GRANDES ÉCOLES

NOR : MENS000689A
RLR : 470-1

ARRÊTÉ DU 16-3-2000
JO DU 25-3-2000

MEN
DES A9

C **PGE dans les lycées relevant du MEN ou dans les établissements privés**

Vu D. n° 94-1015 du 23-11-1994 ; A. du 23-11-1994 ; avis du CNESER du 28-2-2000 ; avis du CSE du 27-1-2000

Article 1 - Le dernier alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 23 novembre 1994 susvisé est remplacé par le texte suivant :

"La formation restreinte se compose du chef d'établissement ou du proviseur adjoint, président, d'un conseiller principal d'éducation et

d'au moins deux professeurs qui enseignent dans les classes du groupe concerné. Ceux-ci sont désignés par le président."

Article 2 - La directrice de l'enseignement supérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,

La directrice de l'enseignement supérieur
Francine DEMICHEL

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES

NOR : MENB0000848X
RLR : 554-9

NOTE DU 10-4-2000

MEN
BDC

Journée nationale du souvenir de la Déportation et du 55ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Texte adressé aux rectrices et aux recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux préfètes et préfets

■ Les 30 avril et 8 mai 2000, notre pays rendra un hommage solennel aux victimes de la Déportation et commémorera la fin des combats sur le continent européen. Je suis très attaché au rôle dévolu à l'éducation nationale dans la transmission et la préservation de la mémoire. Aussi, je souhaite très vivement que, dans les classes, les professeurs et les

élèves évoquent ces pages sombres de notre histoire, et réfléchissent à leur signification profonde à un moment où l'Europe est à nouveau le théâtre de conflits qui ne sont pas malheureusement, sous certains aspects, sans rappeler ceux qui seront remémorés.

Je vous demande également, dans la mesure du possible, d'inviter les directeurs d'écoles, les chefs d'établissement et les enseignants à participer aux nombreuses cérémonies officielles qui se dérouleront pendant ces deux jours. Ils pourront ainsi rencontrer d'anciens déportés, combattants et résistants qui témoigneront du martyre de ceux qui firent le sacrifice de leur vie pour la défense de la liberté.

Le ministre de l'éducation nationale
Jack LANG

P ERSONNELS

MOUVEMENT

NOR : MENA0000847N
RLR : 631-1NOTE DE SERVICE N°2000-050
DU 12-4-2000MEN
DPATE B2

Inspecteurs d'académie- inspecteurs pédagogiques régionaux - année 2000-2001

*Texte adressé aux inspectrices et inspecteurs d'académie-
inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux*

■ Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les modalités de transmission de vos demandes de mutation au titre de la prochaine année scolaire.

Ce mouvement concerne l'ensemble des IA-IPR actuellement en fonction dans ce corps ainsi que les IA-IPR en position de détachement ou les personnels détachés dans le corps des IA-IPR. Les postes d'IA-IPR offerts au mouvement pour la rentrée scolaire 2000-2001 se répartissent conformément à l'annexe I ci-jointe. Cette liste est consultable sur Internet (www.education.gouv.fr/sec/default.htm) et également à partir de "à la une".

Les candidats à une mutation devront retourner, en double exemplaire, le formulaire conforme à l'annexe II ci-jointe (1), revêtu de l'avis du recteur ou du supérieur hiérarchique, à la direction des personnels administratifs, techniques et

d'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale, DPATE B2, 142, rue du Bac, 75007 Paris, **pour le 5 mai 2000** impérativement.

Pour l'ensemble des postes, le nombre de voeux est limité à cinq académies. Toute mutation entraînant une nouvelle vacance, d'autres postes sont susceptibles de se découvrir en cours de mouvement. Il vous appartient d'en tenir compte dans l'élaboration de votre demande de mutation éventuellement en indiquant "tout poste" comme l'un de vos cinq voeux.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'en règle générale, dans l'intérêt du service, vous devez avoir exercé au moins trois années dans votre poste actuel avant de solliciter une mutation.

Pour le ministre de l'éducation nationale, et par délégation,
Le directeur du Cabinet
Christian FORESTIER

(1) Cet imprimé vous est adressé directement.

Annexe I

MOUVEMENT DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE-INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES
RÉGIONAUX - ANNÉE SCOLAIRE 2000-2001

DISCIPLINES	ACADÉMIES
Allemand	Lille
Anglais	Aix-Marseille, Bordeaux, Paris
Arabe	Paris
Économie-gestion	Caen, Limoges, Nice, Rennes
Éducation musicale	Versailles
Éducation physique et sportive	Amiens, Montpellier, Nancy-Metz, Nice, Poitiers, Rouen, Versailles (2 postes)
Espagnol	Dijon
Établissements et vie scolaire	Caen, Créteil (2 postes), Grenoble, Lille, Lyon, Martinique, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Versailles (2 postes)
Histoire-géographie	Amiens, Dijon, Lyon, Versailles
Lettres	Besançon, Caen, Créteil, Lille, Versailles
Mathématiques	Clermont-Ferrand, Créteil, Nancy-Metz, Nantes, Paris, Poitiers, Rennes
Sciences économiques et sociales	Clermont-Ferrand
Sciences physiques	Aix-Marseille, Strasbourg
Sciences et techniques industrielles : - secteur industriel - secteur biochimie-biologie - secteur sciences médico-sociales et économie sociale familiale	Bordeaux, La Réunion, Montpellier, Nancy-Metz, Toulouse Toulouse Clermont-Ferrand
Sciences de la vie et de la Terre	Caen, Créteil, Nancy-Metz, Paris

Annexe II

MOUVEMENT DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE-INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES
RÉGIONAUX - DEMANDE DE MUTATION - ANNÉE SCOLAIRE 2000-2001

Nom et prénom :

Date de naissance :

Date de titularisation :

Date de nomination dans le poste occupé :

Discipline ou spécialité de recrutement (1)

Fonction pédagogique ou administrative sollicitée (1)

Adresse personnelle :

Vœux par ordre préférentiel

Académies souhaitées
1 _____
2 _____
3 _____
4 _____
5 _____

Motif de la demande (préciser notamment s'il s'agit d'un rapprochement de conjoint) :

Je m'engage à accepter tout poste correspondant à un vœu exprimé ci-dessus

Date :

Signature :

(1) - Allemand, anglais, arts plastiques, arabe, économie et gestion, éducation musicale, éducation physique et sportive, espagnol, établissements et vie scolaire, histoire-géographie, hébreu, italien, lettres, mathématiques, philosophie, portugais, russe, sciences économiques et sociales, sciences physiques, sciences et techniques industrielles, sciences de la vie et de la Terre.

CONCOURS	NOR : MENP9902756A RLR : 822-3	ARRÊTÉ DU 2-3-2000 JO DU 25-3-2000	MEN - DPE A3 FPP
----------	-----------------------------------	---------------------------------------	---------------------

Sections et modalités d'organisation du CAPES

Vu D. n° 72-581 du 4-7-1972 mod.; A. du 30-4-1991 mod.

Article 1 - Les dispositions de l'annexe II de l'arrêté du 30 avril 1991 susvisé relatives aux épreuves du concours interne du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) sont remplacées par les dispositions suivantes en ce qui concerne les sections philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales, langues vivantes étrangères, mathématiques, physique et chimie, physique et électricité appliquée, sciences de la vie et de la Terre, éducation musicale et chant choral, arts plastiques:

" Section philosophie

a) Épreuve écrite d'admissibilité

Composition de philosophie: étude ordonnée d'un texte philosophique ou traitement d'une question de philosophie, au choix du jury, sur un sujet défini dans le cadre du programme de philosophie des classes terminales.

Durée de l'épreuve: six heures; coefficient 1.

b) Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle: analyse d'une situation d'enseignement. Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

Elle prend appui sur un dossier proposé par le jury, dans le cadre d'un programme renouvelable par tiers tous les deux ans et se rapportant au programme des classes terminales.

L'entretien a pour base la situation d'enseignement et doit être étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation: deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum (exposé: trente minutes maximum ; entretien: quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

Section lettres classiques

a) Épreuve écrite d'admissibilité

Traduction et commentaire de textes. Cette

épreuve prend appui sur trois textes d'environ trente lignes chacun, appartenant respectivement à la littérature française, latine et grecque et présentant une cohérence thématique ou générique. Les textes de littérature latine et grecque sont donnés en traduction, sauf un court passage en langue originale. Les trois textes sont distribués simultanément aux candidats au début de l'épreuve.

Le candidat traduit le court passage en langue originale du texte latin et du texte grec. Il commente ensuite le texte français. Ce commentaire comporte une comparaison avec les textes de littérature latine et grecque.

Durée de l'épreuve: six heures; coefficient 1.

Le programme des épreuves est celui des lycées d'enseignement général et technologique et des collèges.

b) Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle: analyse d'une situation d'enseignement. Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury qui tient compte du niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours.

Le candidat doit analyser les documents constituant le dossier proposé.

Dans son exposé, il précise l'utilisation qu'il ferait de ces documents dans la classe ou dans les classes indiquées dans le dossier. Il définit ses objectifs ; expose les modalités et la progression de sa démarche; propose des exercices ; explique les résultats attendus.

L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation: deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum (exposé: trente minutes maximum ; entretien: quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

Section lettres modernes

a) Épreuve écrite d'admissibilité

Épreuve de didactique de la discipline. Un corpus de textes éventuellement accompagné de documents iconographiques, est proposé aux candidats.

Ceux-ci, dans un devoir rédigé et argumenté :

- analysent les textes, en fonction d'une problématique indiquée par le sujet;
- proposent une exploitation didactique de ces textes, sous la forme d'un projet de séquence destinée à la classe de collège ou de lycée indiquée par le sujet. Il appartient au candidat de déterminer l'objectif qu'il fixe à sa séquence. Une séance d'étude de la langue est obligatoirement comprise dans cette séquence.

Durée de l'épreuve: six heures; coefficient 1.

Le programme des épreuves est celui des lycées d'enseignement général et technologique et des collèges.

b) Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle: le jury propose un ou plusieurs documents de nature professionnelle en rapport avec le niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours.

L'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury. Le candidat mène une étude critique d'un ou plusieurs documents (notamment, extraits de manuel(s), copies d'élèves, extraits de cahier de textes, tests d'évaluation, sujets d'examen) en analysant les choix didactiques effectués. Il précise l'utilisation qu'il ferait, dans sa classe, de ces documents. L'entretien a pour base la situation d'enseignement ainsi définie. Il est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation: deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum; entretien: trente minutes maximum); coefficient 2.

Section histoire et géographie

a) Épreuve écrite d'admissibilité

Cette épreuve se compose de deux parties: d'une part, un commentaire de documents d'histoire ou de géographie, d'autre part, une

composition dans la discipline ne faisant pas l'objet du commentaire. Le commentaire porte sur quatre documents au maximum.

Les documents à commenter et le sujet de la composition sont distribués simultanément aux candidats au début de l'épreuve. Ceux-ci consacrent à chacune des deux parties de l'épreuve le temps qui leur convient, dans la limite de l'horaire global imparti.

Les candidats rendent une seule copie dont chacune des deux parties entre pour moitié dans la notation.

Durée de l'épreuve: six heures; coefficient 1.

Le programme des épreuves est extrait du programme des lycées d'enseignement général et technologique et des collèges. Les questions inscrites font l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Elles sont fixées pour trois ans.

b) Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle: analyse d'une situation d'enseignement. Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury qui tient compte du niveau d'enseignement (lycée d'enseignement général et technologique ou collège) dans lequel le candidat a une expérience.

Le candidat fait connaître le niveau qu'il choisit au moment de l'inscription au concours.

Le dossier comprend des documents nécessaires à la préparation d'une leçon, des supports d'enseignement et des productions des élèves. L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée par le dossier et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation: deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : quinze minutes maximum; entretien: quarante-cinq minutes maximum); coefficient 2.

Section sciences économiques et sociales

a) Épreuve écrite d'admissibilité

Composition sur un sujet se rapportant au programme.

Le programme de cette épreuve est le programme

de sciences économiques et sociales des classes de lycée (option de seconde, première ES, option SES de première ES, terminale ES, enseignement de spécialité en terminale ES).

Durée : quatre heures; coefficient 1.

b) Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle : cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien.

Elle consiste en l'exploitation pédagogique de documents soumis au candidat par le jury et comporte un court exercice de mathématiques appliquées aux sciences sociales.

L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation: deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum (exposé: trente minutes maximum ; entretien quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

Le programme de mathématiques, valable pour trois années, est publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Section langues vivantes étrangères

a) Épreuve écrite d'admissibilité

Commentaire guidé en langue étrangère d'un texte en langue étrangère accompagné d'un exercice de traduction (version et/ou thème).

Durée de l'épreuve: cinq heures; coefficient: 1

b) Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle en deux parties:

1 - Exploitation pédagogique de documents en langue étrangère (notamment audio, textuels, vidéo) soumis au candidat par le jury.

Cette partie de l'épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien. Elle tient compte du niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours.

Cette partie se déroule en français, à l'exception des exercices de toutes natures qui sont présentés en langue étrangère.

Durée de la préparation: deux heures.

Durée de l'exposé: trente minutes maximum.

Durée de l'entretien: vingt minutes maximum.
2 - Compréhension et expression en langue étrangère.

Cette partie de l'épreuve prend appui sur un document audio, textuel ou vidéo en langue étrangère ou sur un document iconographique dont le candidat prend connaissance en présence du jury.

Elle consiste en un compte rendu suivi d'un entretien, les deux se déroulant en langue étrangère.

Durée : vingt-cinq minutes maximum.

Coefficient total de l'épreuve: 2.

Chacune des parties entre pour moitié dans la notation.

Section mathématiques

a) Épreuve écrite d'admissibilité

Composition de mathématiques.

Durée de l'épreuve: cinq heures; coefficient 1.

Le programme est constitué des programmes des collèges et lycées d'enseignement général et technologique en vigueur à la rentrée scolaire pendant laquelle se déroule le concours. Il est assorti, éventuellement, de commentaires.

b) Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle: analyse d'une situation d'enseignement à partir de l'exploitation pédagogique de documents soumis au candidat par le jury. Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'épreuve tient compte du niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours. Le candidat doit analyser les documents qui lui sont soumis, conformément aux indications données par le jury et préciser l'utilisation qu'il en ferait dans la ou les situations qui lui sont indiquées.

Il définit ses objectifs; expose les modalités et la progression; propose des exercices; explique les résultats attendus.

L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée. Il est étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation: deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum (exposé: trente minutes maximum ; entretien: quarante-cinq minutes maximum) ; coefficient 2.

Section physique et chimie

a) Épreuve écrite d'admissibilité

Épreuve de physique et chimie. Cette épreuve comporte des questions de physique et des questions de chimie.

Durée de l'épreuve: cinq heures; coefficient 1. Le programme se rapporte au programme des lycées d'enseignement général et technologique et des collèges et fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

b) Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle. Cette épreuve s'appuie sur un thème de physique et sur un thème de chimie, pris chacun dans une liste publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale et tient compte du niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours. L'épreuve peut faire appel à l'emploi des technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE). Elle comporte deux parties suivies d'un entretien avec le jury:

- 1 - Exposé relatif à l'exploitation pédagogique de documents soumis au candidat par le jury.
- 2 - Présentation d'une séquence expérimentale de nature qualitative ou quantitative, soumise au candidat par le jury.

Si l'exploitation pédagogique des documents concerne la physique, la réalisation de la séquence expérimentale appartient au domaine de la chimie.

Si l'exploitation pédagogique des documents concerne la chimie, la réalisation de la séquence expérimentale appartient au domaine de la physique.

3 - L'entretien porte sur le thème de physique et sur le thème de chimie qui correspondent à l'épreuve et s'étend à des aspects plus larges de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation: deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : vingt minutes maximum; présentation d'une séquence expérimentale : vingt minutes maximum; entretien: vingt minutes maximum); coefficient 2.

Section physique et électricité appliquée

a) Épreuve écrite d'admissibilité

Épreuve de physique et électricité appliquée. Cette épreuve comporte des questions de physique et des questions de physique appliquée.

Durée de l'épreuve: cinq heures; coefficient 1. Le programme se rapporte au programme des lycées d'enseignement général et technologique et fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

b) Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle. Cette épreuve s'appuie sur des documents soumis au candidat par le jury. Elle comporte un exposé et la présentation d'un montage expérimental de physique ou d'électricité appliquée pouvant mettre en œuvre l'informatique, suivis d'un entretien avec le jury:

- 1 - Exposé relatif à l'exploitation pédagogique de documents soumis au candidat par le jury.
- 2 - Présentation d'un montage proposé par le jury.

Si l'exploitation pédagogique des documents concerne la physique, la réalisation d'un montage appartient au domaine de l'électricité appliquée.

Si l'exploitation pédagogique des documents concerne l'électricité appliquée, la réalisation d'un montage appartient au domaine de la physique.

3 - L'entretien porte sur l'ensemble de l'épreuve et s'étend à des aspects plus larges de l'expérience professionnelle du candidat.

Durée de la préparation: trois heures.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : vingt minutes maximum; présentation d'un montage: vingt minutes maximum; entretien : vingt minutes maximum); coefficient 2. Les listes des exposés et des montages sont publiées au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Section sciences de la vie et de la Terre

a) Épreuve écrite d'admissibilité

Épreuve de sciences de la vie et de la Terre. Cette épreuve comporte une composition et une étude de documents.

Le sujet de la composition et le sujet de l'étude de documents sont distribués simultanément aux candidats qui les traitent dans l'horaire imparti à l'ensemble de l'épreuve.

Lorsque la composition porte sur le domaine des sciences de la vie, le sujet relatif à l'étude de documents porte sur le domaine des sciences de la Terre.

Lorsque la composition porte sur le domaine des sciences de la Terre, le sujet relatif à l'étude de documents porte sur le domaine des sciences de la vie.

Chaque partie de l'épreuve entre pour moitié dans la notation.

Durée de l'épreuve: cinq heures; coefficient 1. Le programme se rapporte au programme des lycées d'enseignement général et technologique et des collèges et fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

b) Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle. Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé s'appuie sur l'exploitation d'un dossier se rapportant à une situation expérimentale et intègre la réalisation pratique que celle-ci comporte. L'entretien a pour base la situation d'enseignement proposée et s'étend à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat.

Le jury tient compte du niveau d'enseignement (collège ou lycée) dans lequel le candidat a une expérience. Le candidat fait connaître ce niveau au moment de l'inscription au concours.

Durée de la préparation: deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure et quinze minutes maximum (exposé: quarante-cinq minutes maximum, entretien: trente minutes maximum); coefficient 2.

Section éducation musicale et chant choral

a) Épreuve écrite d'admissibilité

Commentaire de cinq fragments d'œuvres enregistrées et non identifiées d'une durée n'excédant pas deux minutes trente chacun.

Pour chaque fragment, il est procédé à trois écoutes successives séparées par un intervalle de trois minutes. Au terme de la troisième écoute de chacun des quatre premiers fragments, le candidat dispose de vingt minutes pour rédiger son commentaire.

Au terme de la dernière écoute du cinquième fragment, cette durée de vingt minutes est

augmentée dans la limite de l'horaire global imparti à l'épreuve, permettant ainsi au candidat d'affiner ses commentaires.

Le candidat est autorisé à prendre des notes pendant l'audition et peut donner à son commentaire l'orientation de son choix.

Durée totale de l'épreuve: quatre heures ; coefficient 1.

b) Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle: analyse d'une situation d'enseignement. Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier élaboré par le candidat comportant trois séquences d'enseignement réalisées ou observées dans une ou plusieurs classes (collège ou lycée). Le jury choisit d'interroger le candidat sur une ou plusieurs séquences comprenant nécessairement chant et accompagnement.

Le dossier dactylographié comprend notamment des préparations de leçons, des textes musicaux, des documents sonores. Il comporte une note de synthèse pour chacune des séquences.

Le dossier et les notes de synthèse ne donnent pas lieu à notation, seuls l'exposé et l'entretien sont notés.

Durée de la préparation: quinze minutes.

Durée de l'épreuve: quarante-cinq minutes maximum (exposé: quinze minutes maximum; entretien : trente minutes maximum); coefficient 2.

Section arts plastiques

a) Épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve s'appuie sur un ensemble de trois documents visuels dont l'un est relatif aux arts plastiques, l'autre à l'architecture, le dernier à un art proche des arts plastiques (arts appliqués, cinéma, photographie).

Ces documents s'inscrivent dans le cadre d'un programme limitatif publié tous les trois ans, comportant deux questions, l'une relative au XX^{ème} siècle, l'autre à une époque antérieure. À partir de ces trois documents, il est demandé au candidat:

- d'une part, de rédiger, selon un sujet donné, un commentaire composé où il met en évidence son aptitude à organiser ses connaissances, à hiérarchiser ses observations, à maîtriser

l'emploi d'un vocabulaire spécialisé;
- d'autre part, de proposer une réalisation bidimensionnelle répondant à un thème assorti de consignes précises où il témoigne de ses compétences plastiques et artistiques.

Quelles que soient les dimensions de la réalisation bidimensionnelle, le support de présentation est obligatoirement un format "grand-aigle": 75 x 110 cm.

Durée de l'épreuve: sept heures (le candidat gère son temps librement); coefficient 1. Le commentaire composé et la réalisation bidimensionnelle sont évalués à parts égales dans la notation.

b) Épreuve orale d'admission

Épreuve professionnelle. Cette épreuve traite d'une situation d'enseignement. Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant:

- des documents visuels : reproduction d'œuvres empruntées aussi bien au patrimoine qu'à la production contemporaine dans les domaines des arts plastiques, de l'architecture, de la photographie, des techniques artistiques mises en œuvre dans ces divers domaines;
- des documents textuels: textes esthétiques ou théoriques sur l'art, textes d'histoire de l'art, écrits d'artistes, critiques et commentaires, textes pédagogiques, extraits de programmes, textes relatifs aux technologies artistiques;
- une demande d'exploitation précise formulée par le jury pour orienter la prestation du candidat et la situer dans un cadre pédagogique déterminé.

Au cours de l'exposé, le candidat:

- analyse tout ou partie du dossier proposé par le jury;
- présente un ou plusieurs points relatifs aux

approches didactiques et aux démarches pédagogiques qu'il serait possible d'élaborer à partir du dossier. À cette occasion, il peut s'appuyer sur des expériences vécues, notamment lorsqu'elles établissent des relations avec les autres domaines artistiques, les autres disciplines, le volet artistique et culturel du projet d'établissement, les partenaires des domaines artistiques et culturels; ou lorsqu'elles mettent en pratique les nouvelles techniques et technologies.

Au cours de l'entretien avec le jury, les échanges portent sur les analyses et les propositions du candidat.

Durée de la préparation: deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure maximum (exposé : trente minutes maximum; entretien: trente minutes maximum); coefficient 2."

Article 2 - Les dispositions de l'article premier du présent arrêté prennent effet à compter de la session de l'an 2001 des concours.

Article 3 - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 2 mars 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants
Pierre-Yves DUWOYE

Pour le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de la décentralisation
et par délégation,

Par empêchement du directeur général
de l'administration et de la fonction publique,
Le sous-directeur

D. LACAMBRE

CONCOURS

NOR : MENA0000872A
RLR : 624-4

ARRÊTÉ DU 12-4-2000

MEN
DPATE C4

Répartition des postes aux concours de maîtres ouvriers des établissements d'enseignement du MEN - année 2000

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod. ;

D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod. ; A. du 7-11-1985 mod. ; A. du 24-9-1991 compl. ; arrêtés du 3-12-1991, du 24-1-1992 et du 12-3-1992 ; A. du 3-2-2000

Article 1 - Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 3 février 2000 susvisé sont complétées de la manière suivante :

SPÉCIALITÉ INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES SANITAIRES ET THERMIQUES

ACADÉMIES	Au lieu de :		Lire :	
	Concours externe	Concours interne	Concours externe	Concours interne
Lyon	6	5	7	4
Nancy-Metz	4	3	5	2
Rennes	7	5	8	4
Versailles	14	13	15	12

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.
Fait à Paris, le 12 avril 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur du Cabinet
Christian FORESTIER

COMITÉ CENTRAL D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ	NOR : MENA0000846X RLR : 610-8	RÉUNION DU 21-1-2000	MEN DPATE A3
---	-----------------------------------	----------------------	-----------------

CCHS du ministère chargé de l'éducation nationale

Réf. : D n° 82-453 du 28-5-1982 mod. (art. 60)

■ Lors de la séance présidée par M. Éric Barrault, sous-directeur des études, de la réglementation et de l'action sanitaire et sociale à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, les points suivants ont été abordés :

- Approbation du procès-verbal de la séance du CCHS du 4 juin 1999.
- Désignation du secrétaire-adjoint du CCHS. M. Roger, représentant titulaire de la FSU est désigné, par la majorité des représentants du personnel, en tant que secrétaire-adjoint du CCHS.
- Conséquences de la tempête de la fin d'année 1999.

L'administration, à laquelle se joignent tous les membres du CCHS, a rendu un hommage particulièrement vif aux personnels ATOSS et enseignants qui, dès le jour de la tempête, ont réagi spontanément pour procéder à diverses réparations ou qui, sollicités par leur chef d'établissement, l'ont fait volontiers pendant leur temps de congés afin de permettre d'accueillir les élèves dans des conditions convenables. Cette mobilisation, qui témoigne de

l'exceptionnelle conscience professionnelle des agents concernés, est digne des plus grandes traditions de notre service public et mérite la gratitude de la collectivité.

Les membres du CCHS évoquent la mise en place d'une politique de prévention et précisent que l'administration, en cas de tempête, doit être à même de prendre les précautions nécessaires pour que soit déclenché un système d'alerte des personnels et des élèves et pour que soit assuré leur confinement dans les bâtiments. À ce sujet, les dispositions du plan SESAM, ayant trait à l'organisation des secours dans les établissements scolaires face aux risques majeurs, sont rappelées.

M. Billioud, membre de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, présente la mission récemment confiée à l'Observatoire par madame la ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire.

Composée de membres de l'Observatoire compétents et de spécialistes du bâtiment, cette mission, chargée de rédiger un rapport dont les premiers éléments doivent être livrés le 15 février 2000, s'est fixé deux objectifs :

- la rédaction d'un questionnaire adressé aux inspecteurs d'académie pour les écoles, aux régions et aux départements pour les collèges et

les lycées et aux recteurs pour les établissements d'enseignement supérieur, afin d'élaborer une typologie des dégâts constatés ;

-un certain nombre de visites, jusqu'au 10 février 2000, avec les spécialistes, dans les établissements ayant subi des dommages.

- Le bilan des visites médicales d'embauche réalisées au cours du premier semestre 1999 (présentation par Mme Dominique Raynaud, chef du bureau de la réglementation et de la vie des écoles et des établissements, DESCO B6). Ce bilan a été établi sur la base d'une enquête effectuée auprès des rectorats et a permis de mettre en évidence que, dans l'ensemble, la totalité des aides éducateurs ont bénéficié d'une visite médicale d'embauche.

- La synthèse des rapports d'activité des médecins de prévention, année 1997-1998 (présentation par le docteur Damon, conseiller médical à l'administration centrale, chargé de la coordination des médecins de prévention).

Fonctionnement et moyens des services : le recrutement de vacataires généralistes faisant fonction de médecins de prévention a permis, cette année, pour la première fois, de doter les académies d'au moins un médecin de prévention. Leur nombre reste néanmoins insuffisant car l'objectif minimum d'un médecin par département n'est pas encore atteint. De façon générale, les services de médecine de prévention sont encore sous-dotés en moyens et en personnels.

Population surveillée : l'analyse des risques professionnels et les visites des personnels à risques ne sont pas menées de façon satisfaisante. Des choix s'opèrent lorsque l'académie n'a qu'un seul médecin de prévention. Le plus souvent, seuls sont suivis systématiquement les personnels de cuisine, en raison de l'obligation réglementaire de visite médicale annuelle exigée par les préfetures.

Activités cliniques : les visites médicales annuelles concernent majoritairement les personnels à risques (89 % de ces visites) mais, comparativement, le poids des visites occasionnelles reste encore trop important (en moyenne,

33% de l'ensemble des visites), ce qui traduit un exercice de la médecine de prévention trop axé sur les réponses aux urgences et aux demandes des personnels en difficulté et pas assez sur la prévention primaire.

Conclusions professionnelles : elles sont différentes d'une académie à l'autre et concernent essentiellement l'inaptitude temporaire (24,5 %), l'aménagement de poste (21,5 %), la réadaptation (17,4 %) puis les mutations (17 %), le changement de poste ou reclassement (seulement 8,6 %) et, en dernier recours seulement, l'inaptitude définitive (3 %).

Actions sur les lieux de travail : alors qu'elles devraient représenter 1/3 du temps de travail des médecins de prévention, ces activités sont négligées, du fait de la priorité accordée au suivi des personnels présentant des problèmes de santé.

Stages de formation et activités spécifiques : le temps consacré à ces actions reste modeste par rapport aux besoins.

Maladies professionnelles et accidents de service et du travail : cette année encore, on comptabilise peu de maladies professionnelles et on constate une sous-déclaration des maladies imputables au service.

- Bilan du fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité académiques et départementaux pour l'année 1998 (présentation par M. Lozé, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale).

Ce bilan, que les membres du CCHS n'ont pas eu le temps matériel d'étudier en cours de séance, leur sera adressé et pourra faire l'objet d'une discussion, lors de la prochaine réunion qui se tiendra avant l'été 2000. Le constat qui a pu être fait, à l'issue de l'étude de ces comptes rendus, met en évidence une significative faiblesse du fonctionnement de ces instances. Seuls 17 comités d'hygiène et de sécurité académiques sur 30 et 45 comités d'hygiène et de sécurité départementaux sur 95 se sont réunis en 1998.

L'enquête réalisée pour la deuxième fois semble avoir un impact positif sur les services déconcentrés qui ont souvent signalé dans leurs courriers leur volonté de siéger en 1999.

M OUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATION

NOR : MENI000845A

ARRÊTÉ DU 12-4-2000

MEN
IG

Doyen du groupe établissements et vie scolaire

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 ; L. n° 84-16 du 11-1-1984 ; D. n° 89-833 du 9-11-1989 mod. par D. n° 2000-75 du 27-1-2000, not. art. 4

Article 1 - M. Perret François, inspecteur général de l'éducation nationale, est nommé doyen du groupe établissements et vie scolaire,

à compter du 1er juin 2000 et pour une durée de deux ans renouvelable.

Article 2 - La doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 avril 2000

Le ministre de l'éducation nationale
Jack LANG

I NFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA0000735V

AVIS DU 30-3-2000
JO DU 30-3-2000

MEN
DPATE B1

D irecteur du CROUS d'Aix-Marseille

■ L'emploi de directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille (groupe I) sera vacant à compter du 1er septembre 2000.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire IB 841-HEA est ouvert :

- aux administrateurs civils titularisés en cette qualité depuis quatre ans au moins ;
- aux fonctionnaires titulaires justifiant d'un moins huit années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi classé dans la catégorie A dont l'indice terminal est égal ou supérieur à l'indice brut 985 et qui ont atteint l'indice brut 728 ;
- aux sous-directeurs du Centre national des œuvres universitaires et scolaires ayant exercé cette fonction pendant un an au moins ;
- aux directeurs de centre local des œuvres universitaires et scolaires ayant exercé leurs

fonctions pendant cinq ans au moins.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'au rectorat de l'académie d'Aix-Marseille, place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1, tél. 04 42 91 70 00, télécopie 04 42 26 68 03, et au directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, 69, quai d'Orsay, 75340 Paris cedex 07, tél. 01 44 18 53 00.

VACANCE
DE POSTE

NOR : MENA0000734V

AVIS DU 30-3-2000
JO DU 30-3-2000

MEN
DPATE B1

D irecteur du CLOUS de Brest

■ L'emploi de directeur du centre local des œuvres universitaires et scolaires de Brest sera vacant à compter du 4 octobre 2000.

Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire IB 841-1015 est ouvert aux fonctionnaires titulaires justifiant d'un moins huit années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi classé dans la catégorie A.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142,

rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'au rectorat de l'académie de Rennes, 96, rue d'Antrain 35044 Rennes cedex, tél. 02 99 28 78 78, télécopie 02 99 28 77 67, et au directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, 69, quai d'Orsay, 75340 Paris cedex 07, tél. 01 44 18 53 00.

diffusion
audio et textes sur
www.telarama.fr



l'université
de tous les savoirs
au conservatoire national
des arts et métiers

entrée libre

le programme sur
2000enfrance.com

Réfléchir au contact des grands savants

Durant toute l'année 2000, du 1^{er} janvier au 31 décembre, 366 conférences seront données au Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris, la semaine à 18h30, les samedis, dimanches et fêtes à 11h00 le matin.

Calendrier et Conférenciers

La ville globale

lundi 17 avril

à 18h30 **108^e conférence utls**
transports aériens et contrôle du trafic
Jean-Claude Ziv, *CNAM*

mardi 18 avril

à 18h30 **109^e conférence utls**
tourisme et mobilité: héritages,
évolutions, innovations, tendances
Jean-Didier Urbain, *Université
de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*

mercredi 19 avril

à 18h30 **110^e conférence utls**
les rythmes urbains
Olivier Mongin, *Revue Esprit*

La connaissance de l'histoire

jeudi 20 avril

à 18h30 **111^e conférence utls**
qu'est-ce que l'histoire culturelle?
Pascal Ory, *Université Paris 1*

vendredi 21 avril

à 18h30 **112^e conférence utls**
le passé est-il vraiment derrière nous?
Aux origines de l'archéologie
Alain Schnapp, *Université Paris 1*

samedi 22 avril

à 11h00 **113^e conférence utls**
l'histoire saisie par le genre
et la différence des sexes
Michelle Perrot, *Université Paris 7*

dimanche 23 avril

à 11h00 **114^e conférence utls**
l'histoire dans les subjectivités
individuelles
Alain Corbin, *Université Paris 1*

lundi 24 avril

à 18h30 **115^e conférence utls**
qu'est-ce que l'histoire sociale?
Geoffrey Crossick, *Université d'Essex*

mardi 25 avril

à 18h30 **116^e conférence utls**
l'histoire vue d'ailleurs
Abdallah Laroui, *Université
Mohammed V, Rabat*

Production et circulation des richesses: dimensions connues et moins connues de l'économie

mercredi 26 avril

à 18h30 **117^e conférence utls**
économie et innovation
Jean-Hervé Lorenzi, *Gras-Savoie
et Université Paris 10*

jeudi 27 avril

à 18h30 **118^e conférence utls**
marché et concurrence
Edmond Alphandery, *CNP
Assurances, ancien Ministre
de l'économie et des finances*

vendredi 28 avril

à 18h30 **119^e conférence utls**
cycles et fluctuations économiques
Gilbert Abraham-Frois, *Université
Paris 10*

samedi 29 avril

à 11h00 **120^e conférence utls**
la globalisation financière
Philippe Martin, *CERAS-ENPC*

dimanche 30 avril

à 11h00 **121^e conférence utls**
le consommateur roi
Robert Rochefort, *CREDOC*

Conservatoire National
des Arts et Métiers
292, rue Saint-Martin, 75003 Paris
métro: Arts et Métiers
ou Réaumur-Sébastopol
Pour tous renseignements:
Mission 2000 en France - 01 55 04 20 28

Retrouvez les conférences en audio et textes sur telarama.fr

Des entretiens du lundi au vendredi, de 11h30 à 12h00 sur France Culture.

Des extraits de conférences trois lundis par mois dans Le Monde.



**l'université
de tous les savoirs
au conservatoire national
des arts et métiers**

entrée libre

le programme sur
2000enfrance.com

Réfléchir au contact des grands savants

Durant toute l'année 2000, du 1^{er} janvier au 31 décembre, 366 conférences seront données au Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris, la semaine à 18h30, les samedis, dimanches et fêtes à 11h00 le matin.

Calendrier et Conférenciers

La connaissance de l'histoire

lundi 24 avril

à 18h30 **115^e conférence utls**
qu'est-ce que l'histoire sociale?

Geoffrey Crossick, Université d'Essex

mardi 25 avril

à 18h30 **116^e conférence utls**
l'histoire vue d'ailleurs

Abdallah Laroui, Université Mohammed V, Rabat

Production et circulation des richesses: dimensions connues et moins connues de l'économie

mercredi 26 avril

à 18h30 **117^e conférence utls**
économie et innovation

Jean-Hervé Lorenzi, Université Paris 9

jeudi 27 avril

à 18h30 **118^e conférence utls**
marché et concurrence

Edmond Alphandery, CNP Assurances, ancien Ministre de l'économie et des finances

vendredi 28 avril

à 18h30 **119^e conférence utls**
cycles et fluctuations économiques

Gilbert Abraham-Frois, Université Paris 10

samedi 29 avril

à 11h00 **120^e conférence utls**
la globalisation financière

Philippe Martin, CERAS-ENPC

dimanche 30 avril

à 11h00 **121^e conférence utls**
le consommateur roi

Robert Rochefort, CREDOC

lundi 1^{er} mai

à 18h30 **122^e conférence utls**
passé et avenir du travail

Alain Touraine, EHESS

mardi 2 mai

à 18h30 **123^e conférence utls**
économies informelles,

économies criminelles:
la face cachée de la mondialisation

Philippe Engelhardt, Université du Maine

Visages de l'association : sociétés, identités et groupes

mercredi 3 mai

à 18h30 **124^e conférence utls**
la propriété sociale

Robert Castel, EHESS

jeudi 4 mai

à 18h30 **125^e conférence utls**
les associations et la démocratie:
la singularité française

Martine Barthélemy, FNSP et CNRS

vendredi 5 mai

à 18h30 **126^e conférence utls**
les groupes

Michel Maffesoli, Université Paris 5

samedi 6 mai

à 11h00 **127^e conférence utls**
la médiation

Jean-François Six, Centre National de Médiation

dimanche 7 mai

à 11h00 **128^e conférence utls**
l'identité

Zygmunt Bauman, Université de Leeds

Conservatoire National des Arts et Métiers
292, rue Saint-Martin, 75003 Paris

métro: Arts et Métiers ou Réaumur-Sébastopol

Pour tous renseignements:

Mission 2000 en France - 01 55 04 20 28

Retrouvez les conférences en audio et textes sur telerama.fr

Des entretiens du lundi au vendredi, de 11h30 à 12h00 sur France Culture.

Des extraits de conférences trois lundis par mois dans Le Monde.

LUNDI 24 AVRIL

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (collèges) : Imagerie d'histoire. Cette série propose : **Colbert**

Colbert est l'image même du grand serviteur de l'État, soucieux des deniers de la Couronne. Il est à l'origine du budget qui permet de mettre en relation les recettes et les dépenses. Il est celui qui invente les droits de douanes pour protéger les productions françaises. Il est partisan d'une intervention directe de l'État dans l'économie par la création de manufactures royales. Cependant Colbert est aussi un grand seigneur de l'Ancien Régime qui ne répugne pas à s'enrichir personnellement grâce à ses fonctions. À sa mort, presque tous les hommes qu'il aura mis en place seront accusés d'escroquerie.

MARDI 25 AVRIL

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (collèges - lycées) : Faits d'architecture. Cette série propose : **L'îlot Candie Saint-Bernard à Paris (XI^e)**

L'architecte italien Massimiliano Fuksas a réussi, dans ce Paris du XI^e arrondissement, un ensemble urbanistique peu banal. Des logements, des locaux commerciaux, un complexe sportif comprenant gymnase et courts de tennis... M. Fuksas a réussi à imbriquer tous ces espaces tout en leur réservant, par d'habiles jeux d'échelles, des puits de lumière confortables. Zinc, brique, acier, béton... la variété des matériaux ajoute à cette écriture qui, bien que très italienne, s'inscrit dans la tradition parisienne née au fil des siècles.

17 H 00 - 17 H 15

GALILÉE (collèges - lycées) : Villes en limite. Cette série propose : **Le Havre, la ville à quai**

À la recherche des limites, des frontières inscrites dans le paysage urbain, le vécu des habitants, cette émission propose de "lire" Le Havre. Jusqu'aux années 1960, le port du Havre faisait corps avec la ville : les bassins étaient dans la ville, le déchargement des bateaux se faisait sous les yeux des Havrais et les marins descendaient en bordée dans les bars du quartier Saint-François. Aujourd'hui, avec les modifications du transport maritime et l'arrivée des porte-conteneurs géants, l'activité du port s'est déplacée. Elle se fait désormais loin des regards, comme si le port s'était détaché de la ville et qu'une frontière s'était créée.

JEUDI 27 AVRIL

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (collèges - lycées) : Villes en limite. Cette série propose : **Monaco, l'enclave dorée**

Le nom de "Monaco" évoque des images de carte postale : le Palais princier, le Casino, le cadre prestigieux d'une station de la riviera... Mais Monaco, enclave de moins de deux hectares ensermée dans le territoire français, est bien un État indépendant et la frontière entre la France et la Principauté est essentiellement économique. Le problème fondamental de Monaco est le manque d'espace et des travaux gigantesques ont été entrepris pour gagner sur les limites naturelles que sont la mer et la montagne.

VENDREDI 28 AVRIL

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (lycées) : Les trente dernières. Cette série propose : **Et la famille ?**

La machine à laver libéra la ménagère dans les années 1960... Vint la contestation de l'autorité paternelle par les jeunes, puis l'éclatement du couple... En trente ans, la famille, ce fondement de l'ordre social, semble avoir volé en éclats. Mais est-ce "la" famille ou "une certaine conception" de la famille qui est morte ? Confronté aux images d'archives, le sociologue Philippe Bataille apporte sa réponse : la famille n'a jamais été aussi vivante que pour nos contemporains. Qu'en sera-t-il au siècle prochain ?

* Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.

N.B. - Les guides des émissions sont disponibles sur Internet : www.cndp.fr
rubrique Produits et catalogues, sous-rubrique Galilée.

GENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Émissions télévisées* prévues sur "La Cinquième"
du 1^{er} au 5 mai 2000

LUNDI 1^{ER} MAI

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*collèges*) : Imagerie d'histoire. Cette série propose : **L'appel du 18 juin**

Une photo présente De Gaulle face au micro de la BBC. Une affiche commence par la phrase : "La France a perdu une bataille, mais n'a pas perdu la guerre". L'ensemble est associé à l'appel de De Gaulle le 18 juin 1940. Or ni l'image, ni les paroles ne se rapportent à ce jour. La célèbre formule est postérieure et la photo, elle, a été prise en 1941.

Une enquête, à Londres, dans les locaux de la BBC, auprès des techniciens survivants de juin 1940, révèle que l'appel a été diffusé, mais n'a pas été enregistré ; que le texte, imprimé ultérieurement, ne correspond pas exactement à ce que le Général a dit ce soir-là. Ce n'est que dans les jours et les semaines qui ont suivi cet appel du 18 juin, que la personnalité de De Gaulle s'est imposée en force.

MARDI 2 MAI

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*collèges - lycées*) : Faits d'architecture. Cette série propose : **La Bibliothèque nationale de France**

Bibliothèque ou monument à la gloire du savoir ? La Bibliothèque nationale de France, appelée aussi la Très Grande Bibliothèque, n'en finit pas de susciter des polémiques. En fait, la BNF est un hommage à l'art contemporain abstrait : elle est toute en angles droits, toute en parallélépipèdes rectangles. Au cours de l'émission, l'architecte Dominique Perrault fait découvrir comment l'esplanade dominant la Seine est une façon d'intégrer Paris dans l'architecture de la Bibliothèque, comment il a recréé une sorte de cloître, accentué la monumentalité du bâtiment, joué la carte de la transparence...

17 H 00 - 17 H 15

GALILÉE (*collèges - lycées*) : Villes en limite. Cette série propose : **Tachkent**

À la recherche des limites dans l'espace urbain, cette série propose une nouvelle façon de lire la ville, l'émission du jour invite à "lire" Tachkent. La capitale de l'Ouzbékistan compte plus de deux millions d'habitants. En partie reconstruite après le tremblement de terre de 1966, elle a été marquée par les différentes périodes de colonisation depuis le XIX^{ème} siècle : d'abord russe, puis soviétique. Aujourd'hui, des avenues démesurées de plus de cent quarante mètres de large quadrillent la ville et fragmentent l'espace : ici, un vieux souk ouzbek, là une des barres d'immeubles à la soviétique ou un centre commercial à l'occidentale.

JEUDI 4 MAI

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*collèges - lycées*) : Villes en limite. Cette série propose : **Le Havre, la ville à quai**

À la recherche des limites, des frontières inscrites dans le paysage urbain et le vécu des habitants, cette émission propose de "lire" Le Havre. Jusqu'aux années 1960, le port du Havre faisait corps avec la ville : Les bassins étaient dans la ville, le déchargement des bateaux se faisait sous les yeux des Havrais et les marins descendaient en bordée dans les bars du quartier Saint-François. Aujourd'hui, avec les modifications du transport maritime et l'arrivée des porte-conteneurs géants, l'activité du port s'est déplacée. Elle se fait désormais loin des regards, comme si le port s'était détaché de la ville et qu'une frontière s'était créée.

VENDREDI 5 MAI

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*lycées*) : Les trente dernières. Cette série propose : **Avoir 20 ans**

"Copains" dans les années 1960, "Enragés" en 1970, "Bof génération" en 1980, ceux qui ont vingt ans aujourd'hui sont réputés s'incruster chez leurs parents... Soumises à la lecture du sociologue Philippe Bataille, les images d'archives livrent une sorte d'histoire à la "Je t'aime - moi non plus" entre les jeunes et la société. De mai 1968 à l'angoisse des années sida, des éleveurs de chèvres à ceux qui rêvent de diplômes, ce sont trente ans de quêtes, de crises, de mutations, mais toujours en musique !

* Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.

N.B. - Les guides des émissions sont disponibles sur Internet : www.cndp.fr
rubrique Produits et catalogues, sous-rubrique Galilée.